



Concerne ma mère atteinte d'alzheimer depuis 4 ans

Par **adjoint1**, le **27/12/2008** à **17:45**

bonjour, ma mère atteinte de la maladie ci-dessus précitée est veuve depuis juillet 2007. A la mort de mon beau-père je me suis occupée de ma mère ainsi que de la succession, toujours en cours. En juin 2008 elle a rencontré un monsieur de 80 ans qui est venu immédiatement s'installer à son domicile, tout en gardant son appartement. Dès leur rencontre, ma mère m'a limogée et décidée que son nouveau compagnon s'occuperait des comptes familiaux. Nous avons, ma soeur et moi ainsi que le spécialiste qui l'a suivie depuis 4 ans fait une demande de mise sous tutelle. Une contre expertise a eu lieu le 3 décembre et depuis nous sommes dans l'attente d'une décision judiciaire. En attendant j'ai appris que notre mère devait subir une opération chirurgicale dont elle est incapable de nous donner les raisons. C'est ce monsieur qui s'est chargé de lui faire consulter un médecin alors qu'elle est suivie par un médecin traitant qui connaît ses problèmes de santé. Question : en l'état qu'est-il possible de faire sachant que notre mère est sous protection de la justice ? Je précise que je devais être désignée comme tutelle mais face à l'agressivité de ma mère et celle-ci refusant que j'examine les comptes j'ai dû me désister. La juge en est informée. Ma mère est sous protection de la justice mais n'a pas encore de tuteur, puis-je intervenir quand même ?